

altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité - N°20 Mai 2007

Signaux forts

Retour de la valeur travail : attention à ne pas casser la dynamique !

La valeur travail est de retour ! C'est l'un des enseignements majeurs de la campagne présidentielle qui vient de s'achever. Qu'ils soient de droite ou de gauche, les principaux candidats l'ont exaltée. Alors que la précédente élection à la magistrature suprême avait été dominée par le thème de la sécurité publique, celle-ci a remis au cœur du débat l'emploi et le travail.

Ainsi se clôt une période durant laquelle, sur la foi de sondages soulignant l'importance de la vie privée pour les Français, de nombreux intellectuels se plaisaient à évoquer la "fin du travail". Comme le note Christophe Dejours, titulaire de la chaire psychanalyse-santé du travail au Conservatoire national des arts et métiers, "le peuple, lui, croit encore à la promesse du travail comme moyen d'émancipation"⁽¹⁾. Qui s'en plaindra ? Certainement pas les chefs d'entreprises qui, ces dernières années déploreraient le déclin de la motivation des salariés !

La prévention des risques dope la motivation des employés

Mais attention ! Ce retour de flamme à l'égard du travail et de la vie professionnelle est encore fragile, et il ne doit pas être déçu. En effet, si l'équation "travailler plus pour gagner plus" correspond certainement au désir d'une majorité de salarié, elle ne résume pas leurs aspirations. Oui, les Français veulent gagner plus ! Mais ils souhaitent aussi s'accomplir par le travail et retirer de leur labeur de la considération, notamment de la part de leur hiérarchie. Au regain d'intérêt pour le travail doit donc correspondre un regain d'intérêt et de considération pour le salarié.

Dans ce contexte, il convient donc d'attacher plus d'importance que jamais aux questions de sécurité et de santé au travail. Les intervenants de Point Org Sécurité l'observent quotidiennement sur le terrain : bien comprise et menée, une politique de prévention des risques professionnels ne réduit pas seulement le nombre des accidents et des maladies. Elle contribue aussi au renforcement de la motivation des salariés et à la cohésion de l'entreprise. ■

(1) Libération, 16/04/07

Éditorial

Évaluation et prévention du risque routier *Une obligation trop souvent négligée par les entreprises*

Grande cause nationale, la sécurité routière est aussi un impératif pour les millions de salariés conducteurs et les entreprises qui les emploient. Professionnels de la route ou professionnels sur la route, de très nombreux salariés sont exposés quotidiennement au risque routier, qui constitue, de loin, la première cause de mortalité au travail. La route tue plus que n'importe quel autre risque professionnel.

Les bonnes pratiques loin d'être adoptées par tous

Or, comme le constate le quotidien *Les Échos* dans son édition du 27 avril dernier, les bonnes pratiques sont loin d'avoir été intégrées par tous : "Il est fréquent d'observer des salariés stressés et pressés par le temps, multiplier les infractions routières lors de leurs déplacements professionnels. Téléphoner au volant, passer au feu orange, rouler avec un taux d'alcoolémie trop élevé suite à un repas d'affaires, omettre de signaler un retrait ou une suspension de permis de conduire, négliger la révision technique d'un véhicule ou les règles de sécurité à prévoir pour les besoins d'un chargement de produits, autant de comportements qu'une entreprise doit bannir."

Une responsabilité pénale trop souvent ignorée par les chefs d'entreprises

Le quotidien économique s'étonne d'autant plus de ces lacunes que "même si le chef d'entreprise n'est pas directement impliqué dans l'accident, sa responsabilité (ainsi que celle des dirigeants responsables de l'activité des conducteurs) est susceptible d'être engagée." Mais, comme le constatent les intervenants de Point Org Sécurité, trop souvent, les employeurs ignorent que leur responsabilité civile et pénale peut être engagée en cas d'accident de la route d'un de leurs employés.

Défaut de mesures de prévention, absence du document unique, défaut de contrôle, toutes ces négligences, en apparence mineures, peuvent établir la faute inexcusable de l'employeur. Mais le risque de condamnation pénale n'est pas l'unique argument qui plaide en faveur d'une vigoureuse politique de réduction du risque routier. Le quotidien *Les Échos* constate encore que, en plus de constituer un devoir moral, la prévention constitue un bon calcul économique : "elle diminue non seulement le taux de sinistralité mais aussi les coûts d'assurance et les frais connexes aux accidents (absentéisme, etc.)."

L'évaluation du risque, à la base de toute prévention réussie

Organisées par les préfetures, en collaboration avec les Caisses Régionales d'Assurance Maladie, des réunions de sensibilisation se déroulent actuellement dans toute la France. Elles abordent les principes généraux de prévention en matière de risque routier, la responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise, mais aussi l'impact de l'accidentologie routière sur les taux de cotisation et des cas pratiques d'actions de prévention.

Ce que les spécialistes de Point Org Sécurité ont vu et entendu à l'occasion de ces réunions les conforte dans la confiance qu'ils ont dans les outils d'évaluation qu'ils utilisent. Le secret d'une bonne prévention, c'est d'abord une bonne évaluation du risque routier ! ■

Pour en savoir plus sur le risque routier, lire pages 3 et 4

Chaque mois, l'essentiel de la prévention des risques

● Les bâtiments de guerre français seront démantelés en Europe.

L'État a tiré les leçons de la piteuse errance de l'exporte-avions Clemenceau. Plus question de faire démanteler les navires de guerre français dans les pays à bas coût, fut-ce en prenant des assurances sur les normes en vigueur dans les chantiers retenus. Compte tenu de la sensibilité de l'opinion publique à l'égard des questions d'environnement, de santé et de sécurité au travail, les bâtiments de guerre français seront désormais exclusivement démantelés dans des chantiers européens. Entre 300 et 400 navires sont concernés dans les dix ans à venir. Selon *Le Figaro*, pour couvrir les frais de ces opérations, "la Mission interministérielle sur le démantèlement des navires civils et militaires (MIDN) préconise la création d'une ligne budgétaire supplémentaire abondée à hauteur de dix

millions d'euros par an pendant cinq ans". S'il permet d'éviter à la France des campagnes de démantement comparables à celles qui l'ont visée lors du voyage de l'ex-Clemenceau vers l'Inde, alors cet effort financier n'aura pas été consenti en vain. En effet, pour les entreprises comme pour les nations, les dégâts portés à l'image ont également un coût.

● Prévention de la pollution et des risques : les entreprises s'engagent

Dans un dossier du *Parisien Économie* (16/04/07), Dominique Drouet, auteur d'un rapport sur "les filières éco-industrielles préventives" rédigé pour le compte de l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (Arene), constate que "les entreprises ont commencé depuis cinq ou dix ans à prendre en considération les enjeux de la prévention". Et de préciser qu'il ne s'agit pas seule-

ment de respecter la réglementation, mais aussi de "donner des preuves de bonne volonté vis-à-vis de l'opinion publique".

● Travail illégal : le montant des redressement multiplié par deux en 2006

La Commission nationale de lutte contre le travail illégal a présenté le bilan des contrôles entrepris en 2006. Quelque 67.137 entreprises ont été contrôlées, soit 14.000 de plus qu'en 2005. Mais les contrôles n'ont pas seulement été plus nombreux. Conformément au plan national lancé en 2004, ils ont également été plus ciblés. Les secteurs dits "prioritaires" ont donc été particulièrement contrôlés. Ainsi, 49 % des contrôles se sont produits dans le BTP, 27 % dans l'hôtellerie-restauration et 15 % dans l'agriculture. Au final, 6.977 entreprises ont été verbalisées. Et, comme le précise le quotidien *Les Échos*, "l'État a tapé fort : le montant des redressements notifiés atteint 40,7 millions d'euros, plus du double du total atteint un an auparavant". Trois pratiques sont particulièrement dans la ligne de mire des services de contrôle : le travail non déclaré, le recours à de la "fausse" sous-traitance ou encore l'emploi de travailleurs résidant illégalement en France. De son côté, l'Urssaf a également intensifié la lutte contre le travail au noir. Selon *Le Figaro* (05/04/07), "plus de 39.500 contrôles ont été effectués l'an dernier sur 66.000 salariés ; 1.350 procès-verbaux ont été dressés et 73 millions d'euros de cotisations récupérées." Ce montant a plus que doublé, mais cela ne signifie pas nécessairement une explosion des pratiques illégales. Pour Gérard Larcher, ces résultats sont surtout imputables à "la mobilisation de tous les corps de contrôle".

● TMS : le mal s'étend aux cadres

Début avril, la sécurité sociale a organisé une "Semaine de prévention des TMS". À en croire la Sécu, les troubles musculo-squelettiques, tournent à "l'épidémie". Ces affections des muscles, tendons et cartilages des jambes, des bras et du dos représentent déjà 70 % des maladies professionnelles. Depuis 10 ans, le nombre de personnes touchées augmenterait de 20 % chaque année. Comme le relève *La Tribune* (02/04/07), "en 2005, 31.000 personnes ont été indemnisées au titre des TMS, pour un montant total de 650 millions d'euros" ! Dans *Le Parisien*, Michel Aptel, chercheur à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) remarque : "Jusqu'ici, ces troubles ne touchaient que les ouvriers à la chaîne répétant inlassablement les mêmes gestes et ils épargnaient les employés et les cadres. Mais depuis les années 2000 et l'arrivée des nouvelles technologies, les TMS s'attaquent à tous les secteurs d'activité, y compris chez les cols blancs." Contrairement à ce que l'on croit souvent, les risques professionnels n'épargnent pas la vie de bureau : ils touchent bien tous les secteurs et tous les métiers. ■

www.sante-environnement-travail.fr 2500 documents accessibles en quelques "clics" !



Rassembler une documentation de base sur tel ou tel aspect de la sécurité ou de la santé au travail nécessitait jusqu'ici un travail fastidieux, du fait de la multiplicité des sources. Tel n'est plus le cas, grâce à la création d'un portail Internet permettant à chacun d'accéder facilement aux documents émis par les diverses agences publiques et administrations concernées. Désormais, plus besoin de passer des heures à explorer le web. Il suffit de se rendre sur le portail www.sante-environnement-travail.fr : celui-ci redirige automatiquement l'internaute vers une sélection d'informations scientifiques et techniques validées et actualisées. Par exemple, si vous tapez dans le moteur de recherche

les termes "poussière de bois", le portail vous propose d'accéder directement au dossier "Détermination de l'exposition aux poussières de bois" de l'INRS ou à un document du ministère du Travail sur les "Huit produits cancérigènes les plus fréquents". Animé par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), avec le concours d'une vingtaine de partenaires publics, ce portail met déjà à la disposition de tous, près de 2 500 liens. Il s'agit donc d'une belle bibliothèque numérique qui contribuera certainement à parfaire l'information et la sensibilisation des citoyens et des décideurs aux enjeux cruciaux de la prévention des risques. ■

Entreprises et risques routiers

Quelques repères sur la première cause de mortalité au travail

Trop d'entreprises négligent encore le risque routier dans leurs démarches d'évaluation et de prévention des risques professionnels. Une négligence regrettable qui peut coûter cher en cas d'accident.



Les chiffres (derniers disponibles : 2005)

L'accident de la route est la première cause de mortalité au travail avec 58 % des accidents mortels du travail en 2005. Les trois quarts de ces décès ont eu lieu sur le trajet domicile-travail, un quart en mission.

- Accidents mortels du travail (hors trajet) : 474 dont 134 sur la route.
- Accidents mortels de trajet : 440 dont 389 sur la route.

Les accidents de la route induisent chaque année 5 millions de journées d'absence au travail, dont le coût est largement supporté par les entreprises.

Les responsabilités civiles et pénales

Le salarié conducteur :

- doit respecter le code de la route,
- engage sa responsabilité en tant que conducteur du véhicule.

L'employeur :

- engage sa responsabilité pénale en cas de défaut de mesures de prévention à l'origine d'un accident de la route ayant entraîné un dommage corporel,

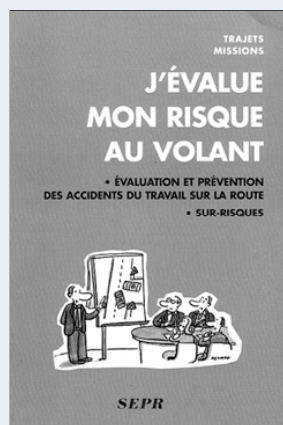
Un support pour associer les salariés à la prévention :

Le manuel SEPR "J'évalue mon risque au volant"

Destiné à être remis à chaque salarié exposé au risque routier, qu'il s'agisse d'un professionnel de la route ou d'un professionnel sur la route, ce manuel est résolument pratique et permet d'impliquer les conducteurs dans une véritable démarche de prévention.

Il contient de nombreuses informations pratiques, des modèles de courriers et de notes de service. Enfin, il constitue aussi un guide individuel d'évaluation et de prévention du risque routier. Grâce à ce manuel, la traçabilité de l'association des salariés à la démarche d'évaluation du risque routier peut être assurée. ■

En savoir plus : www.sepr.eu



- peut être poursuivi comme auteur indirect de l'infraction : un défaut d'organisation, de surveillance ou de contrôle peut créer une situation dangereuse et rendre possible la survenance d'un dommage,
- la faute inexcusable de l'employeur peut être reconnue dans de nombreux cas, par exemple :
 - l'absence d'évaluation du risque routier (document unique),
 - le défaut d'entretien du véhicule,
 - l'absence de contrôle : permis du salarié non valable, alcool.

Evaluer le risque routier

L'évaluation du risque routier implique notamment :

- d'identifier les salariés exposés,
- d'associer les salariés à la démarche (le manuel SEPR « J'évalue mon risque au volant » constitue un support efficace),
- de réaliser un état des lieux complet de :
 - la fréquence des déplacements,
 - la nature, l'état, et de l'entretien des véhicules,
 - des contraintes génératrices de situations dangereuses,
 - des contraintes de communication,
 - des mesures de prévention déjà prises,
- de décider des actions de prévention nécessaires,
- de consigner le tout dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Quelques pistes pour prévenir le risque routier

Afin de prévenir le risque routier professionnel, l'institut national de recherche et de sécurité (INRS) recommande notamment :

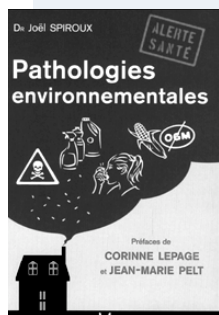
- d'éviter les déplacements inutiles,
- de réduire l'exposition au risque par :
 - l'utilisation de moyens de déplacement alternatifs,
 - l'organisation et la planification des déplacements,
- d'utiliser des véhicules appropriés à la tâche ou la mission,
- d'instaurer un protocole de communication,
- de former les salariés. ■

Voir aussi la rubrique
"livres du mois", en page 4

Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs d'*Altersécurité* un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

● **“Pathologies environnementales - Alerte santé”, par le Docteur Joël Spiroux, Edition Josette Lyon, 236 p., 17 €.**

Comme l'écrit dans sa préface, le professeur Jean-Marie Pelt, Professeur Émérite de l'Université de Metz, le livre du Docteur Spiroux constitue un “un



inventaire exhaustif des impacts d'un développement économique mal maîtrisé sur l'environnement et la santé”. Montée des cancers et des allergies, effets féminins de certains pesticides, chacun des effets possibles des produits que nous utilisons ou ingérons quotidiennement est analysé de façon extrêmement péda-

gogique par l'auteur. Praticien exerçant la médecine libérale, le Docteur Spiroux souhaite ainsi alerter le public sur les nouvelles pathologies qu'il observe chez ses patients. À l'image du veilleur qui voit poindre de graves dangers, il a décidé de sonner le tocsin. Pour ces raisons, le ton du livre est volontairement alarmiste. Comme l'écrit Corinne Lepage, le Docteur Spiroux “se rapproche presque de la conception chinoise de la médecine, qui met en avant la prévention.” Comment le lui reprocher ?

● **“Guide du risque chimique : identification, évaluation, maîtrise”, par Guy Gautret de la Moricière, Édition Dunod/L'Usine Nouvelle, 384 p., 70 €.**

Destiné à tous les professionnels dont l'activité implique la manipulation de produits chimiques, cet ouvrage offre une vue d'ensemble des principaux textes réglementaires en vigueur. Il propose des outils méthodologiques qui permettent la maîtrise du risque chimique dans les types d'activités les plus fréquemment rencontrés. Trois parties sont consacrées respectivement :

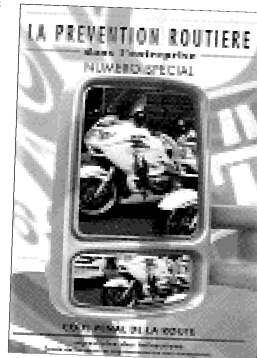
- à l'analyse du danger des substances et préparations chimiques (inflammabilité, stabilité, réactions dangereuses, toxicité, corrosivité) ;
- à l'examen des conditions d'exposition créées par l'activité en cause et à l'évaluation des risques qui en résultent ;
- à l'exposé des mesures préventives et curatives appropriées aux risques ainsi évalués. ■

“Code pénal de la route”

Numéro spécial de la revue *La prévention routière dans l'entreprise.*

Ce répertoire des infractions au code de la route et à la réglementation des transports est de fait un véritable “Code pénal” de la route. Classées par ordre alphabétique, les infractions sont clairement explicitées et leur sanction pénale précisée noir sur blanc.

De A comme “âge de conduite” à V comme “vitrage des véhicules”, en passant par D comme “détecteur de radars” ou P comme “péage”, le lecteur ne pourra plus rien ignorer des sanctions qu'il encourt en cas de non respect de la réglementation. Certaines font froid dans le dos. Ainsi le débridage d'un deux-roues peut conduire le conducteur en prison pour deux ans et ruiner le professionnel qui aurait vendu ou monté le dispositif.



D'autres rappellent opportunément la nécessité de respecter les prescriptions élémentaires de sécurité : distances de sécurité, feux de signalisation, freinage, manœuvres, pour ne citer que quelques articles, font l'objet de prescriptions dont la connaissance et le respect constituent d'excellentes mesures de prévention.

Cet outil intéressera tous les conducteurs professionnels, mais aussi les professionnels conducteurs, occasionnels ou non, ou encore ceux qui n'utilisent leur véhicule que sur le trajet domicile-travail. Très clairement présenté et intelligemment illustré, ce “Code pénal de la route” a sa place dans la documentation de toutes les entreprises. ■

En savoir plus : www.sepr.eu

“Manuel chauffeur de la SEPR”

L'édition 2007 est sortie !

Cette nouvelle édition mise à jour contient tout ce qu'il faut savoir sur les chronos (analogiques et électroniques), les temps de conduite et de repos, les disques, les cartes, le tout tenant compte de la nouvelle réglementation applicable depuis le 11 avril 2007.

L'objectif de ce manuel est de présenter les règles applicables aux chauffeurs routiers sous une forme lisible et utilisable.

Conçu sous la forme interactive de questions / réponses, il constitue un véritable outil pratique à destination des professionnels de la route. La réglementation sociale européenne, assez ardue dans sa présentation institutionnelle, devient ainsi claire et simple à mettre en œuvre.

Un outil indispensable à toutes les entreprises de transport routier. ■



En savoir plus :
www.sepr.eu

altersécurité infos

La lettre de
Point Org Sécurité

4, rue Preschez, 92210 Saint-Cloud - Tél : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Le site général de POS : www.point-org-securite.com

L'assistance à l'évaluation des risques professionnels : www.evrp.org

Le site de la lettre : www.altersecurite.org